

Thème d'économie

Chapitre 9 – Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

Indications du programme :

- OA1- Connaître les principales caractéristiques de la crise financière des années 1930 et de celle de 2008 (effondrement boursier, faillites

en chaîne, chute du PIB et accroissement du chômage).

- OA2- Comprendre et savoir illustrer la formation et l'éclatement d'une bulle spéculative (comportements mimétiques et prophéties auto-réalisatrices).

- OA3-Comprendre les phénomènes de panique bancaire et de faillites bancaires en chaîne.

- OA4 -Connaître les principaux canaux de transmission d'une crise financière à l'économie réelle : effets de richesse négatif, baisse du

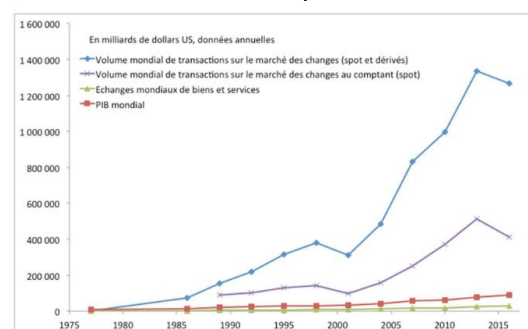
prix du collatéral et ventes forcées, contraction du crédit.

- OA5 -Connaître les principaux instruments de régulation du système bancaire et financier qui permettent de réduire l'aléa moral des banques : supervision par la banque centrale, ratio de solvabilité

Notions au programme : *système financier, crise financière, bulle spéculative, prophétie auto-réalisatrice, comportement mimétique, aléa moral, économie réelle, effet de richesse, collatéral, régulation financière, supervision bancaire, norme prudentielle, ratio de solvabilité*

Les années 1980 ont été le théâtre d'une mutation profonde des économies internationales. Dans la poursuite du développement du libre-échange et des flux de biens et de services dans le monde, la globalisation financière s'est développée à partir de l'expansion du **système financier mondial**. Les Gouvernements ont permis la multiplication des transactions internationales pour accompagner la mondialisation des échanges de biens et de services, en créant des places boursières comme le New York Stock Exchange (NYSE) ou Euronext à Paris. Ces transactions financières internationales brassent des milliards de dollars chaque jour, **excédant**

largement les transactions liées aux échanges réels (achats de biens et de services).



Définition :

Le système financier correspond à l'ensemble des institutions (acteurs et marchés financiers) mondialisés qui organisent les transactions financières.

Ces marchés ont une certaine utilité :

- ils incitent les agents économiques à placer leur épargne

du fait de la multiplication des opportunités de placement : actions, obligations, bons du Trésor des Etats...

- ils permettent aux entreprises de trouver des sources de financement multiples en émettant des actions, des obligations...

Néanmoins, ils sont des sources récurrentes de **déstabilisation de l'économie mondiale** et des économies nationales via de terribles **crises financières** dont les dates ont marqué les mémoires collectives : le « Black Thursday » du 24 octobre 1929, la faillite de Lehman Brother le 15 septembre 2008...

Les effets délétères sur l'économie réelle – chômage, déflation/inflation, dépression économique – poussent de nos jours les acteurs financiers et politiques à chercher à instaurer une plus grande et efficace régulation de ce système financier.



Axes du chapitre :

- **comment la logique du système financier fait nécessairement apparaître des crises financières ? (I.),**

- **quelles régulations du système bancaire et financier peuvent permettre de réduire le risque de crises financières ? (II.).**

I° Un système financier instable :

Vidéo Decod'Eco « La finance est-elle nuisible ? » <https://www.lumni.fr/video/la-finance-est-elle-nuisible#containerType=serie&containerSlug=decod-eco>

A° : Le rôle du système financier :

Le système financier organise le fonctionnement de différents marchés dans le but d'assurer une plus grande mobilité du capital et une plus grande fluidité des échanges, afin de rapprocher le fonctionnement de l'économie de l'optimalité. Ces marchés sont de différentes natures, il y a :

- les marchés de matières premières (or, pétrole),
- les marchés des changes où s'échangent les monnaies internationales entre elles contre un taux de change,
- les **marchés financiers**.

Les marchés financiers (**la Bourse**) sont ceux que nous allons étudier ici. Ils offrent une alternative aux banques pour les agents :

- en **besoin de financement** qui recherchent des fonds pour financer **leurs investissements** = essentiellement des entreprises et les Etats,
- en **capacité de financement** qui recherchent des placements pour faire fructifier **leur épargne** = essentiellement des ménages.

Ainsi les ménages peuvent placer leur épargne directement sur les marchés financiers plutôt que sur des livrets d'épargne traditionnels dans leurs banques.

Deux titres financiers s'échangent - **des obligations** (bons du Trésor pour les Etats) qui sont des emprunts directs sur le marché contre le versement d'intérêts.

types d'agents :

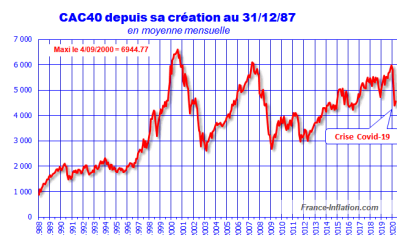
- **des actions**, soit des parts du capital des entreprises qu'elles vendent au prix du marché contre le



Ce financement externe direct a largement dépassé le financement bancaire par le crédit dans l'accès par les entreprises et les Etats à l'épargne des ménages. Cependant, les banques continuent d'avoir un rôle crucial, servant souvent d'intermédiaire entre les entreprises, les Etats et les ménages pour se rencontrer sur les marchés financiers.

A côté du **marché primaire** où sont émis pour la première fois ces titres financiers, il existe un **marché secondaire** où les agents peuvent revendre leurs titres contre un prix fixé par la loi de l'Offre et de la Demande. La variation globale du prix des actions à la revente est calculée sous la forme d'un indice : le CAC 40 par exemple à la Bourse de Paris.

C'est sur ce marché secondaire qu'ont lieu des **comportements spéculatifs (partie I. B.)**.



B° : Les crises financières de 1929 et 2008 :



crises de 1929 et 2008.

Nous étudierons dans le détail les mécanismes qui mènent aux crises financières. Mais commençons pas les aborder via leurs deux plus fortes manifestations, les

La crise de 1929 a marqué l'histoire pour sa soudaineté et la durée de ses effets néfastes, engendrant la **Grande dépression** des années 1930.

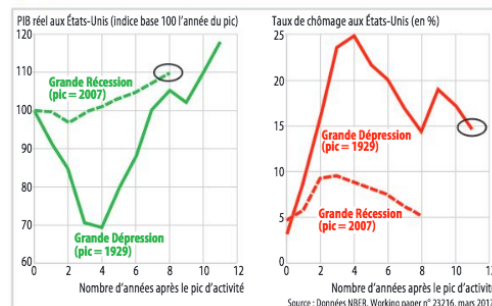
Elle a début à la Bourse de **...Wall Street** un « jeudi noir » lorsque le cours des actions**chute**..... après avoir connu une hausse continue dans les années 1920 donnant l'illusion d'une prospérité infinie. La panique boursière se double d'une **crise économique**, du fait que les ménages étaient sérieusement endettés et ne peuvent plus rembourser leurs crédits. De ce fait, la demande de biens et de services s'effondre également, générant des faillites et un.....**chômage** de masse. Cette crise financière dégénère en une dépression longue que seul le**plan** Lancé par le Président américain F. Roosevelt en 1936 et l'Ilème Guerre mondiale permettront d'arrêter.

La crise de 2008, si elle a de nombreux points communs (chute des cours boursiers, faillites bancaires, crise économique) avec celle de 1929, a

quelques différences :

- son point de départ n'est pas le marché financier mais le marché**de l'immobilier** américain causé par la crise des **...subprimes**
- elle génère une récession économique et un chômage plus faibles du fait que les **...états** interviennent massivement par des

politiques budgétaire et monétaire de relance, ayant appris de leurs erreurs initiales.



II° Le déclenchement des crises financières :

Définition :

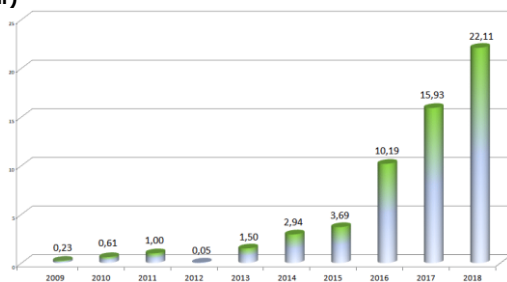
La crise financière désigne de manière générale une rupture dans le fonctionnement du système financier. Sur les marchés de capitaux, elle se traduit par un effondrement de la valeur des actifs financiers (chute du cours des actions, des obligations, d'une monnaie, d'une matière première...).

A° : La logique boursière :

Comme tous marchés, les marchés financiers ont une fonction de **signal-prix**. Il s'agit par le prix de donner des informations sur les valeurs boursières (ici la valeur des entreprises via leurs action ou leurs obligations émises). Selon la théorie des **marchés efficients**, le très grand nombre d'acteurs qui échange des titres sur les marchés financiers assure que le prix qui s'y fixe reflète la **valeur exacte présente et future** du titre concerné, puisque la multitude d'acteurs assure que l'on peut à tout moment vendre ou acheter ce titre.

Ainsi, le prix élevé d'une action signifie que l'entreprise concernée a une bonne santé économique, qu'elle réalise des bénéfices, que ses ventes augmentent, qu'elle a des perspectives de croissance, ce qui fait que de nombreux investisseurs souhaitent acquérir des actions, accroissant la demande vis-à-vis de l'offre car les actionnaires ne souhaitent pas s'en séparer sauf à bon prix.

Bénéfice net de l'entreprise Facebook (en milliards de dollars)
(en dollar)



Valeur de l'action Facebook au NYSE



La variation du prix des actions donne des informations :

- à **court terme** : sa fluctuation à la hausse ou à la baisse correspond à la réaction rationnelle des investisseurs à une information concernant l'entreprise (annonce de licenciements, hausse du prix des matières premières, hausse record des ventes...),
- à **long terme** : l'évolution tendancielle du titre financier suit celle de la **valeur fondamentale** de l'entreprise, reposant sur des indicateurs économiques réels et objectifs (chiffre d'affaire, bénéfice, part de marché...).

Les marchés de capitaux et en particulier les marchés financiers comme la Bourse ont un fonctionnement particulier du fait des possibilités de vente/revente des différents titres financiers. Ces titres sont donc souvent achetés dans un seul but, être revendus à un prix plus élevé pour réaliser une plus-value. Ils ne sont pas désirés pour eux-mêmes. Ils font donc l'objet d'une **spéculation**.

Définition :

La spéculation représente des opérations d'achat-vente de titres financiers visant à dégager une plus-value.

Pour cela, ces opérations ne se décident pas en fonction de la valeur réelle du titre mais en fonction d'anticipations des comportements des autres agents économiques.



B° : Les bulles spéculatives :

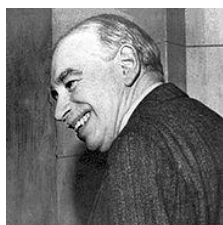
- Les comportements mimétiques :

Le principal problème des marchés financiers est qu'ils brassent des sommes gigantesques d'argent et qu'ils fonctionnent en situation **d'incertitude radicale** car personne ne peut posséder l'ensemble de l'information disponible pour former ses anticipations et être sûr qu'elles soient justes. Les investisseurs n'ont pas alors pas d'autre choix que d'adopter des **comportements mimétiques**.

Ce comportement mimétique est en effet renforcé par le fait que dans l'activité financière il existe de l'asymétrie d'information. Si un agent n'a pas d'informations sur un titre, il peut croire qu'un autre agent qui réalise une opération (achat ou vente) détient, lui, une information privilégiée qui justifie son acte. Par exemple si un agent A voit qu'un agent B achète des titres d'une entreprise, l'agent A peut croire que l'agent B détient des informations particulières, par exemple que B sait que cette entreprise va faire des annonces positives, donc que son cours va augmenter. **L'agent A a alors intérêt à imiter l'agent B.**

Définition :

Les comportements mimétiques consistent à adopter comme comportement rationnel l'imitation du comportement des autres agents en situation d'incertitude.



John M. Keynes montre que les agents qui spéculent sur les marchés financiers **prennent une décision de cession ou d'achat de titres en fonction du comportement qu'ils pensent que les autres vont adopter**. Il utilise la métaphore du concours de beauté, où des agents sont amenés à élire une reine de beauté et sont récompensés s'ils ont choisi la gagnante. Les participants n'ont alors pas intérêt à voter pour la personne qu'ils trouvent personnellement la plus belle, mais à voter selon ce qu'ils pensent être l'opinion des autres..



- Les prophéties autoréalisatrices :

Ces comportements mimétiques vont être à l'origine de **prophéties autoréalisatrices** : si les intervenant sur le marché pensent qu'un certain événement va se produire (par exemple une baisse des cours), ils vont réagir en conséquence (vendre leurs actions) et leur réaction collective va provoquer la réalisation de cet événement qui autrement ne se serait pas produit.

Définition :

Les prophéties autoréalisatrices sont des annonces d'effets d'une action qui vont la provoquer et ainsi assurer la véracité de ces effets.

La méthode Coué en est un bon exemple (je me persuade que je vais réussir une action, je la réalise en confiance et motivé, et je la réussis effectivement !).

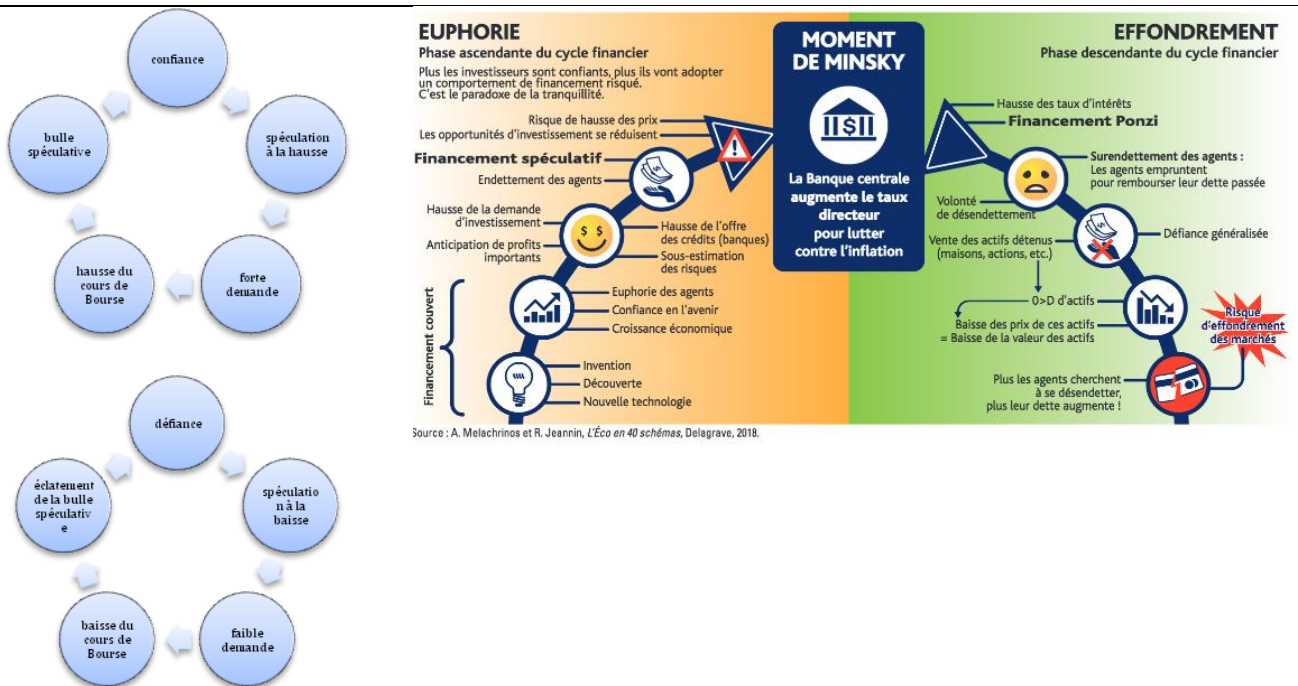
- **La formation de bulles spéculatives :**

Ces phénomènes de mimétisme peuvent provoquer des **bulles spéculatives** exemple le cours d'une action atteindra une valeur qui est bien trop élevée par rapport à l'état de santé économique de l'entreprise en question, ceci étant le résultat de comportement spéculatif mimétique sur cette action. Des titres peuvent atteindre une valeur déconnectée de leur valeur fondamentale quand, par mimétisme, les agents les achètent parce qu'ils anticipent que les autres vont aussi les acheter, ce qui provoque effectivement une hausse des cours et la formation de la bulle dans une période **d'euphorie financière**.

Mais une fois constaté que la valeur atteinte est bien trop excessive, certains investisseurs avisés revendent leurs titres, et par mimétisme les autres les imitent et vendent également, suscitant **une panique boursière** et l'éclatement la bulle.

C'est l'alternance de phases de confiance – menant à l'euphorie boursière – et de défiance – menant à la panique – qui sont à la base de la logique des crises financières. L'économiste Herman Minsky appelait cela le « **paradoxe de la tranquillité** » : c'est dans les périodes d'optimisme et d'expansion des valeurs boursières, un calme apparent, que se préparent les futures crises financières.

Définition :
Une bulle financière est une situation où la spéculation augmente les cours de la Bourse bien au-delà de leur valeur réelle.



III° : Les canaux de transmission à l'économie réelle :

Vidéo Dessine-moi l'éco « Les conséquences d'une mauvaise nouvelle sur le système économique »
<https://www.youtube.com/watch?v=U0zI9f5wTzo>

On parle de **crise systémique** lorsqu'une crise financière ne se limite pas au marché financier mais se diffuse à l'ensemble du système économique, dont **l'économie réelle**.

Définition :
L'économie réelle correspond à la sphère économique de production et d'utilisation des biens et services, sans tenir compte des flux monétaires et financiers : production, consommation, investissement, emploi...

Quels sont les **canaux de transmission** de l'économie financière à l'économie réelle ? Le rôle des banques y est clé.

A° : La crise bancaire :

Les banques sont au cœur du mécanisme de la crise systémique, car elles **interviennent dans les deux sphères** :

- elles accordent des crédits et collectent l'épargne des acteurs de l'économie réelle (ménages et entreprises), déterminant en partie les comportements de consommation et d'investissement,
- elles achètent et vendent des titres financiers, spéculent, investissent l'épargne de leurs clients sur les marchés financiers.

Ainsi, une crise financière peut générer une crise bancaire par trois canaux :

- les **faillites bancaires** : les banques investissent par de nombreux moyens sur les marchés financiers en achetant pour leur compte ou celui de leurs clients des titres financiers – actions et obligations d'entreprises, Bons du Trésor des Etats – pour rémunérer des produits d'épargne et de placement qu'elles proposent à leurs clients, par exemple les assurances-vie. De ce fait, l'éclatement d'une bulle financière peut mettre en difficulté une banque qui se retrouve avec des pertes financières importantes auxquelles elle ne peut pas forcément faire face, en particulier si elle a pris des risques inconsidérés en investissant largement plus que leurs fonds propres (capitaux que possède la banque, apportés par ses actionnaires et ses bénéficiaires, en dehors des comptes de ses clients).

Or il existe un **aléa moral** qui pousse les banques à prendre des risques, c'est le principe du « **Too big to fail** » (trop gros pour chuter) : les grandes banques pensent qu'elles seront sauvées par les Etats en cas de risque car leur faillite entraînerait pour l'économie des pertes bien plus élevées que le coût de leur sauvetage par l'Etat. La mise en faillite de la Banque Lehman Brothers en septembre 2008 par l'Etat américain a été une décision forte du Gouvernement de briser cet aléa moral, afin de signaler aux banques américaines de ne plus prendre de risques car elles ne seraient pas sauvées.



Définition :

Un aléa moral est la situation où le fait d'être assuré de ne pas supporter les pertes possibles liées à une action pousse à prendre davantage de risque.



- la **panique bancaire** : l'annonce de pertes ou de faillites bancaires peut alors provoquer un **mouvement**

de panique des clients, qui se ruent aux guichets des banques pour retirer leur monnaie sous forme fiduciaire (billets). Or les banques ne disposent pas de quantités de billets équivalentes aux sommes inscrites sur les comptes du fait que la majorité des transactions monétaires se font par la monnaie scripturale (via des virements et des CB). La fermeture des guichets peut alors accroître la panique, générant par les **comportements mimétiques** la panique bancaire identique à la panique boursière. Cela a été le cas de la Banque britannique Northern Rock en 2009 quand elle a été menacée de faillite.

Ces deux premiers effets peuvent provoquer **l'insolvabilité des banques** et les pousser à se déclarer en faillite.

- la **crise de liquidité** : pour accorder des crédits, les banques doivent se procurer de la monnaie centrale. Elles le font la plupart du temps sur un marché interbancaire où les banques en excédent de

monnaie la prêtent à un taux fixé sur le marché aux banques qui en ont besoin pour accorder davantage de crédits. Mais Si, par exemple, une banque A doit de l'argent à une banque B et que la banque A est en difficulté, elle ne pourra pas rembourser ses dettes à la banque B. Celle-ci perd donc ses fonds et se retrouve à son tour en difficulté. La banque B refusera dès lors de prêter aux autres banques de peur de ne pas être remboursée. Les banques ne se prêtent plus de monnaie entre elles, c'est la paralysie du **système bancaire**. La crise financière peut dégénérer en crise économique.

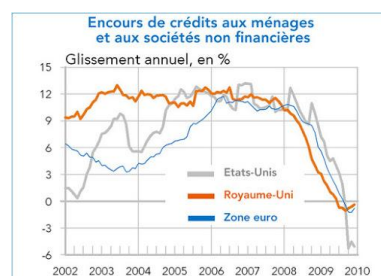
B° : La crise économique :

Quand le **système bancaire et financier est paralysé**, que le prix des actifs s'écroule et que les banques n'accordent plus de crédits, la crise se propage à l'économie réelle – les entreprises et les ménages – par différents canaux dont le point commun est de **tarir le financement de l'économie réelle**.

- **Le « credit crunch »**

La crise bancaire provoque un effondrement du crédit bancaire. Or ce dernier est un moyen de financement privilégié des petites entreprises et des ménages pour assurer l'investissement et la consommation. Un **choc de demande négatif** se met en place, les entreprises et les ménages cessant leurs actes d'achat, et préférant épargner ou réduire leur endettement dans la perspective d'une crise économique à venir.

Dans la crise financière des subprimes de 2008, la menace d'un véritable « credit crunch » pour l'offre bancaire de crédit aux entreprises, et en premier lieu aux PME est apparue progressivement à partir de septembre 2008. Elle fait suite à l'accumulation des pertes enregistrées par les banques sur toutes sortes d'actifs, au refus des banques de se prêter de l'argent entre elles, et à la chasse aux liquidités à laquelle elles se livrent. On voit ainsi dans le document type-bac ci-contre qu'à partir de 2008, le taux d'accroissement des encours de crédits (total des crédits émis par les banques à la date et non encore remboursés) a diminué et est même devenu négatif aux Etats-Unis fin 2009.



- **Les effets de la baisse du cours des titres financiers :**

La crise financière provoque aussi des effets directs négatifs sur les entreprises et les ménages, sans nécessairement passer par le système bancaire, via deux mécanismes provoqués par l'éclatement de la bulle financière :

- **l'effet de richesse négatif** : la baisse du cours des titres financiers provoque une baisse de la valeur du patrimoine des entreprises et ménages, d'autant plus qu'ils possèdent de nombreuses actions et obligations. Or les comportements de consommation et d'investissement dépendent en partie du patrimoine. Plus il est élevé, plus on se considère riche et ainsi on consomme et on investit. Dans le cas d'une crise financière, l'effet de richesse négatif va déprimer la demande et accélérer la récession voire la dépression économique.

Définition : l'effet de richesse renvoie à une propension à dépenser de manière proportionnellement plus importante au fur et à mesure que le patrimoine augmente.

Autrement dit, lorsque la richesse des ménages s'accroît, la consommation augmente encore plus rapidement.

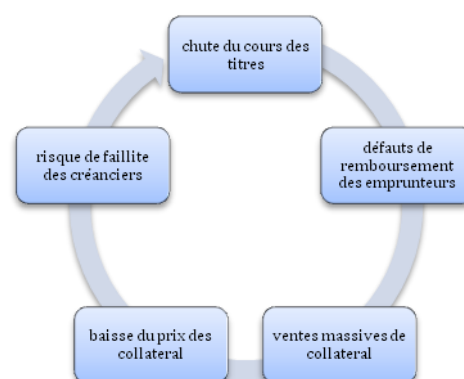
- **la vente forcée des collatéral** : des entreprises et des ménages empruntent de l'argent en l'assurant par la mise en gage d'un collatéral.

Définition :

Un collatéral est un titre financier donné en gage d'un

emprunt pour compenser le risque du crédit. Si l'emprunteur ne peut pas rembourser son crédit, le créancier peut alors revendre le collatéral pour se rembourser.

Or ces *collatéral* sont souvent des titres financiers comme des actions ou des obligations (cela peut aussi être la valeur du logement acheté par l'emprunt via le crédit hypothécaire). En cas d'éclatement de la bulle, des entreprises et ménages font faillite, les créanciers doivent donc vendre les collatéral pour se rembourser. Or les titres perdent massivement de leur valeur, et ces ventes forcées renforcent cette baisse, ce qui fait que les créanciers ne peuvent se rembourser, et se retrouvent également en situation financière difficile.



IV : Comment réguler le système bancaire et financier ?

Au vu de la nature instable des marchés financiers causée par la spéculation qui y sévit, et des effets terribles que les crises financières peuvent engendrer sur le niveau de vie et l'emploi, un consensus se fait entre les économistes pour réclamer une **meilleure régulation du système bancaire et financier**. Mais se pose la question des outils les plus pertinents à mettre en œuvre pour éviter les crises financières, et si ce n'est pas possible, en atténuer au maximum les effets.

Définition :

La régulation désigne l'ensemble des mécanismes et des règles qui assurent le bon fonctionnement et la stabilité du système bancaire et financier.

Les trois volets de la régulation financière sont :

- s'assurer par des règles que les transactions financières se déroulent de manière régulière et transparente,
- éviter les faillites bancaires en réduisant l'aléa moral qui incite à la prise de risque,
- organiser la surveillance du système bancaire par la Banque centrale.

A° : Réguler les marchés financiers :

Laissés à leur libre fonctionnement, les acteurs des marchés financiers spéculent sans limite et génèrent des crises financières à répétition. Les rumeurs, les fausses informations génèrent des euphories et des paniques qui font varier les cours de manière incontrôlable, suivant la célèbre citation **d'Alan Greenspan**, l'ancien président de la FED, la Banque centrale américaine : **« l'exubérance irrationnelle des marchés »**.

Il faut donc qu'une institution intervienne sur les marchés financiers pour y apporter une information transparente à tous les agents financiers, et contrôler les comportements. C'est le rôle aux Etats-Unis de la Securities and Exchange Commission (SEC) et en France de **l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**.

L'AMF a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers offerts au public,
- à la qualité et l'honnêteté de l'information des investisseurs,
- au bon fonctionnement des marchés financiers.



Dans l'accomplissement de ses missions, l'AMF en compte les objectifs de **stabilité financière**. Pour remplir ses missions, l'AMF peut réglementer, autoriser, surveiller et, lorsque c'est nécessaire, contrôler, enquêter et sanctionner. Néanmoins, l'AMF n'a que peu de pouvoirs sur les comportements spéculatifs, et les nombreuses infractions liées aux informations (délits d'initié...) sont très difficiles à prouver.

B° : Contrôler la prise de risque des banques :

Les banques ayant un rôle clé dans la propagation des turbulences financières à l'économie toute entière, il est apparu nécessaire d'en renforcer le contrôle, en particulier après 2008 et la faillite de nombreuses banques dont Lehman Brothers.

Une réglementation bancaire internationale a vu le jour, appelée **Bale II (2007) et III (2010)**, pour créer des normes prudentielles imposées aux banques pour les empêcher de prendre trop de risques dans leurs investissements financiers.

Définition :

Les normes prudentielles visent à imposer des normes plus contraignantes aux banques afin qu'elles évitent de prendre des risques excessifs, de faire faillite et donc de mettre en danger le système financier.

Ainsi il est particulièrement demandé aux banques de s'assurer qu'elles disposent de suffisamment de fonds propres pour faire face aux investissements engagés et aux risques encourus lorsqu'elles interviennent sur les marchés financiers. Ainsi, en cas de pertes, elles doivent pouvoir les combler par leurs ressources et ainsi rester solvables. Pour cela ont été définis sous l'égide de la Banque des règlements internationaux (BRI) des **ratios de solvabilité** qui de réformes en réformes (et de faillites en faillites) sont devenus de plus en plus contraignants.

Un ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres de la Banque et ses engagements financiers (sommes prêtées et investies pondérées par leur risque).



Définition

Les **accords de Bâle II** avaient fixé ce ratio à 8% et défini les trois types de risques auxquels les banques peuvent faire face :

- des risques de crédit (risques que les débiteurs fassent défaut),
- des risques de marché (risques que les actifs détenus par les banques perdent de leur valeur)
- des risques opérationnels (risques de pertes liés à un mauvais fonctionnement de l'établissement bancaire).

Mais face aux faillites en chaîne causées par la crise des subprimes, **les accords de Bâle III ont haussé à 10,5% le ratio de solvabilité** afin d'imposer aux Banques d'avoir encore davantage de fonds propres pour faire face aux pertes éventuelles.

De plus :

- ces ratios doivent être plus importants pour les banques les plus grandes qui ont un risque systémique afin d'éviter l'aléa moral du « *too big to fail* »,
- s'ajoute un **ratio de liquidité**, qui impose aux banques de toujours disposer d'un volume minimal de liquidités (monnaie Banque centrale) en fonction du volume et de la nature des titres qu'elles détiennent.

C° : La supervision bancaire par la banque centrale :

Définition :

La supervision bancaire correspond au rôle de surveillance des banques commerciales par la Banque centrale.

Les banques doivent également être soumises à une surveillance de leur banque de tutelle, la Banque centrale. Celle-ci a accru sa surveillance depuis la crise de 2008 puisque cette dernière a révélé les failles des mécanismes précédents.

Dans ce cadre, une « **union bancaire** » a été créée dans le cadre européen car les difficultés localisées sur les banques espagnoles, portugaises ou italiennes ont montré que les banques centrales nationales avaient des règles de contrôle trop différenciées d'un pays à l'autre et parfois trop laxistes.

L'Union bancaire applique donc les mêmes règles à toutes les banques situées sur le territoire européen, quelle que soit leur nationalité. Deux mécanismes ont été instaurés :

- le mécanisme de supervisions unique (MSU) : les Banques centrales nationales sous l'égide de la BCE surveillent les ratios de solvabilité et de liquidité des banques, et si nécessaire leur imposent de les relever en cas de risque avéré, et peuvent également leur infliger des sanctions,
- le mécanisme de résolution unique (MRU) : ce mécanisme vient renflouer financièrement les banques en faillite. Mais il est financé par un fonds auquel doivent cotiser les banques comme dans un système d'assurance. Ce fonds doit atteindre 55 milliards d'euros en 2025 et qui doit être utilisé en cas de faillite

Enfin depuis 2014, la BCE surveille les banques grâce à la mise en place de **stress test** réguliers pour voir si la banque est capable de résister à des chocs ; si ce n'est pas le cas, la banque doit augmenter sa part de fonds propres et réduire les risques.

Conclusion :

Ces mécanismes mis en place sont soumis à de nombreuses critiques. Quand les banques et institutions financières se plaignent des fortes contraintes qu'ils font peser sur leur activité, de nombreux économistes les critiquent davantage pour leur timidité et leur faible envergure en cas de nouvelle crise financière. Ils plaident alors pour des réformes bien plus ambitieuses qui devraient « domestiquer la finance » :

- concernant les traders dont le métier repose sur la spéculation, il faudrait selon les économistes critiques **limiter les bonus qu'ils perçoivent** (liés au plus-values qu'ils permettent de réaliser) à deux fois le salaire fixe des traders en Europe afin d'éviter la prise de risque excessive (pour ceux touchant plus de 500.000 euros est limitée à deux fois maximum le salaire fixe),

- instaurer une **taxe sur les transactions financières** (appelée taxe Tobin du nom de l'économiste qui en est à l'origine) : elle limiterait les comportements spéculatifs en augmentant le prix de chaque transaction ce qui réduirait la possibilité d'une plus-value. Mais cette taxe est difficile à mettre en œuvre.



- **la lutte contre les paradis fiscaux** ; ces territoires se caractérisent par une faible fiscalité et un secret bancaire important. Ces territoires permettent d'échapper à la réglementation financière qu'elle soit fiscale, juridique, prudentielle ou autre. On les trouve par exemple en Suisse, à Beyrouth, en Belgique, aux Bahamas, au Panama, ... ; Les paradis fiscaux auraient hébergé des transactions financières à risque, et des agents financiers voulant bénéficier d'une régulation minimale.

